

EDITORIAL

*Sans "matière première" il n'est point "d'industrie"
Sans "eau minérale" il n'est point de "thermalisme"*

Que dirait-on d'un sidérurgiste qui ignorerait la provenance et la qualité de son minerai, ainsi que les aléas de son approvisionnement présent et futur ?

Force est de constater que si, dans la majorité des établissements thermaux le souci de l'approvisionnement est constant, dans d'autres, en dehors du contrôle sanitaire légal, on ignore totalement ce problème.

Pourquoi s'inquiéter de l'origine des eaux, de leur cheminement souterrain, de leur débit et de leur nature si un captage ancien, datant parfois même des Romains et enfoui dans les tréfonds de bâtiments, subvient, pour l'instant, aux besoins de l'établissement ?

Cette situation était, à l'origine, celle de toutes les stations, édifiées autour même de la source, dans des sites naturels non encore perturbés par les activités humaines. L'eau "gratuite", n'apparaissait pas comme une matière première dont l'approvisionnement put un jour devenir caduc.

C'est le succès même du thermalisme qui a rompu cet état de grâce. Les problèmes quantitatifs sont apparus avec l'afflux des curistes et l'évolution des méthodes de traitement. Les problèmes qualitatifs ont été induits par l'urbanisation de l'environnement avec, parfois, auto-pollution par les rejets mêmes de l'établissement.

En comparaison avec le monde agricole on pourrait dire que cette situation a obligé le thermalisme à passer de la pratique de la "cueillette" à celle de la "culture", c'est-à-dire à réaliser des forages pour augmenter la récolte. Mais les prélèvements effectués dans les ouvrages souterrains perturbent les circulations dans le réseau aquifère ce qui peut entraîner des modifications de la nature physico-chimique des eaux et même des infiltrations d'eau superficielle polluée.

Pour éviter ces dangers il est fondamental, avant qu'une station se développe, de connaître le plus parfaitement possible la géométrie et la dynamique du contexte hydrogéologique d'où l'eau minérale est issue. C'est avant que les problèmes se posent qu'il faut acquérir ces données pour pouvoir agir rapidement en cas de besoin et gérer rationnellement la ressource.

Il est d'ailleurs curieux de constater que la législation ne rend pas de telles études obligatoires, ne serait-ce que pour que les Ingénieurs des D.R.I.R.E. puissent statuer, en toute connaissance de causes, sur le bien-fondé des demandes d'autorisation qu'ils ont à instruire, sans avoir à quémander ces données auprès des requérants.

L'origine et la circulation souterraines des eaux minérales ne peuvent plus, aujourd'hui, être considérées comme des mythes. Comme les eaux potables elles proviennent d'infiltration d'eaux météoriques dans le sous-sol et obéissent ensuite aux lois de l'hydraulique. Les progrès de l'hydrogéologie et des méthodes analytiques, notamment l'utilisation de isotopes, permettent de déterminer l'âge des eaux (tritium, carbone 13 et 14), l'altitude d'infiltration (oxygène 18 et deutérium), la température maximale atteinte au cours du transit (géothermomètres) donc la profondeur du circuit souterrain. Bien sûr, ces techniques de pointe ne font que s'ajouter aux méthodes classiques de la géologie, de l'hydrogéologie, de la géophysique et de la géochimie. L'utilisation de toutes ces disciplines, malgré la complexité tectonique de certains secteurs, permet toujours de bâtir une hypothèse et de tenter d'établir le bilan quantitatif indispensable pour mener à bien l'exploitation.

Malgré cela, *les gisements sont mal connus ! Pourquoi ?*

Plusieurs causes peuvent être évoquées :

- . certains exploitants n'ont pas encore pris conscience de l'importance du problème. Des actions d'information sont nécessaires ;

- . la législation, inadaptée et encore trop attachée à la notion de source ponctuelle, émergence invariante d'une remontée de filets liquides d'origine profonde ne rend pas obligatoire de telles études. Une reconnaissance légale de la notion de "gîte d'eau minérale" est souhaitée ;

- . l'équilibre financier de certaines stations est trop précaire pour faire face aux dépenses nécessaires pour réaliser le bilan de leur ressource. Des facilités fiscales devraient être accordées, telle une "Provision pour reconstitution de gisement" comme dans le monde pétrolier ou l'aide du produit d'une taxe parafiscale comme cela a été réalisé pour les exploitations de granulats.

Jean MARGAT, Claude MEGNIEN et Jean RICOUR